

Pour **FO**, si les résultats financiers sont au dessus des objectifs, c'est bel et bien grâce aux efforts des salariés qui sont le moteur et la force de l'entreprise.

## FO signe un accord utile et équilibré Pas des promesses, mais du concret

### Augmentations de salaire

#### Non cadres :

- **Augmentation Générale (AG) :** +1,5% assortie d'une **AG mini de 40€ brut /mois que seul FO a revendiqué**  
*Condition : présence continue entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025*  
*Versée à partir de la paie de janvier 2026*  
*Le talon de l'AG mini représente 0,2 % de la masse salariale brute des non-cadres*
- **Montant de l'enveloppe des Augmentation Individuelles (AI) :** 0,6% de la masse salariale brute des non-cadres.  
*Conditionné à une présence continue entre le 1er juillet 2025 et le 31 décembre 2025*  
*Versée à partir de la paie de février 2026 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2026*

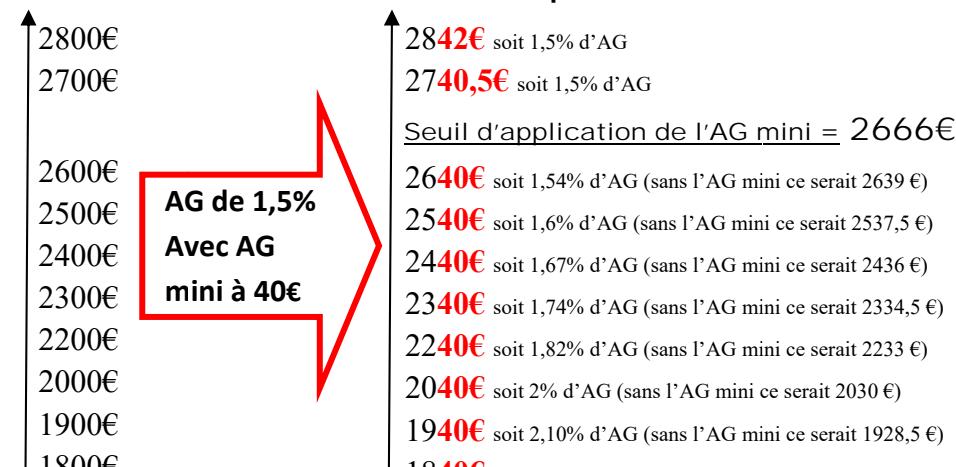
#### Cadres :

- **Montant de l'enveloppe des Augmentation Individuelles (AI) :** 2% de la masse salariale brute des cadres.  
*Condition : présence continue entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025*  
*Versée à partir de la paie de janvier 2026*
- **Augmentation Individuelles (AI) spécifiques pour les cadres terrains :** 0,3% de la masse salariale brute des cadres.  
*Condition : être cadre manager terrain et présent au moment du versement de la prime*  
*Versée à partir de la paie de janvier 2026*

### Mesures sociales obtenues par FO :

- Sur les 5 jours dont les salariés bénéficient déjà pour les enfants malades de moins de 16 ans, une demi-journée par an pourra être utilisée pour l'accompagnement des enfants à des rendez-vous médicaux.
- Fractionnement des jours enfants malade en demi-journées.
- Une journée de déménagement par an pour tous les salariés, cadres et non cadres, en aménagement du temps de travail.
- Possibilité de choisir chaque année le mode de versement du 13<sup>e</sup> mois : mensualisé ou versé en deux fois, avec application possible à compter de la paie de juillet 2026.

**AG mini de 40€ brut par mois : FO se bat, FO obtient**



**Échelle des salaires Brut par mois (sur 13 mois)**

**Pour FO, il était impératif de faire un effort pour les revenus les plus modestes qui sont les plus durement impactés par l'inflation.**



Ne pas jeter sur la voie publique



forceouvrière.das@gmail.com